

Communiqué de presse

Apprentissage :

L'ANIA ET LA COOPERATION AGRICOLE SALUENT LES ANNONCES SUR L'APPRENTISSAGE.

L'APPRENTISSAGE DANS LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE : L'ASSURANCE D'UNE INSERTION DANS L'EMPLOI POUR LES JEUNES

8 juin 2020

L'ANIA et la Coopération Agricole se félicitent du soutien apporté par le gouvernement à l'emploi des jeunes et plus spécifiquement à la filière de l'apprentissage. Dans le contexte économique actuel très dégradé qui fait craindre un chômage massif chez les jeunes, la promotion de l'apprentissage et le maintien des jeunes engagés dans cette filière est indispensable.

Pour les entreprises de l'alimentation, qui ont permis à ce jour à 10 000 apprentis de poursuivre leur formation tout en étant acteur de la continuité alimentaire pendant la période de crise sanitaire, l'apprentissage doit continuer à constituer un facteur d'intégration et de formation professionnelle dans la filière agroalimentaire.

Les annonces du gouvernement devraient permettre de sécuriser le recrutement des apprentis et de générer de nouvelles embauches essentielles à la reprise d'activité dans le secteur.

Ainsi, sont notamment bienvenues les mesures suivantes :

- **L'augmentation de l'aide à l'embauche d'un apprenti qui est portée entre 5000 et 8000 € pour la préparation d'un diplôme allant jusqu'à la licence professionnelle, pour les entreprises de moins de 250 salariés sans condition, et pour celles de plus de 250 salariés dépassant le quota de 5 % d'alternants en 2021**
- **L'entrée en CFA sans attendre l'accord ferme d'une entreprise d'accueil avec la garantie d'être aidé durant les 6 premiers mois pour la trouver. Cette mesure nous semble être de nature à favoriser l'entrée des jeunes en alternance pour la prochaine rentrée scolaire.**

Avec près de 430 000 salariés et plus de 15 000 postes à pourvoir chaque année, l'industrie agroalimentaire est le premier employeur industriel du pays. Il est un secteur qui, par excellence, permet de décrocher facilement un premier emploi à l'issue de la formation.

Pour Richard GIRARDOT, Président de l'ANIA, « ce soutien va permettre aux entreprises de l'alimentation d'offrir des métiers d'avenir et des carrières variées et passionnantes à des jeunes, sur tous les territoires français, tentés par les enjeux de notre secteur, d'une alimentation de qualité, diverse, innovante, et par le défi d'offrir à tous l'accès à une alimentation équilibrée et de qualité »

Pour Dominique CHARGE, Président de LCA, « pour proposer aux consommateurs des produits toujours plus sains, sûrs et durables, les entreprises de l'alimentation auront besoin des meilleures compétences et du savoir-faire des jeunes générations. L'apprentissage est une voie d'excellence dans laquelle nos entreprises sont déjà engagées. Nous devons poursuivre cette dynamique pour la développer partout sur les territoires et offrir à notre secteur les meilleurs talents pour poursuivre les transitions écologiques et numériques sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. ».

Pour mener à bien le développement de l'apprentissage et de l'emploi des jeunes dans la filière agroalimentaire, il a été acté la mise en place d'un groupe de travail au sein du bureau social du Contrat stratégique de filière alimentaire (CSFA). Ce groupe de travail qui réunira l'ensemble des partenaires sociaux sera naturellement mené en concertation avec OCAPAT, l'opérateur de compétences du secteur et en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'apprentissage au sein de la filière.

Contacts presse :

Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA)

Sophie IONASCU - sionascu@ania.net - 06 81 17 94 60

La Coopération agricole

Mélie DENEUVE - mdeneuve@lacoopagri.coop - 06 89 75 30 04